

SEC(2006) FINAL

BRUXELLES, LE

BUDGET GENERAL - EXERCICE 2006  
SECTION VI - COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN

VIREMENT DE CREDITS N° inf3-2006

(Article 22 du Règlement Financier)

---

<b>Virement de crédits CESE-inf3-2006</b>
---

**Exposé des motifs**

**1. Introduction**

Dans la ligne des orientations préconisées par l'Autorité Budgétaire pour la procédure budgétaire 2007, le CESE se propose d'anticiper sur les crédits de l'exercice 2006, des dépenses d'investissements initialement prévues dans l'avant projet de budget 2007. Ces investissements concernent les travaux d'aménagement et l'achat de matériel nécessaires à la prise en location du bâtiment Van Maerlant.

Par ailleurs, certains développements mineurs dans la gestion courante imposent le virement vers certains articles de crédits excédentaires sur d'autres articles.

**2. Justification de la demande de virement de crédits**

**2.1. Dépenses courantes**

**2.1.1 Loyers et redevances emphytéotiques (article 200 pour € 4.000)**

Un petit supplément de crédits est nécessaire comme marge de sécurité pour la location de salles au Parlement lors des sessions plénières.

**2.1.2 Eau, gaz, électricité et chauffage (article 202 pour € 60.000)**

Ce virement de crédits est rendu nécessaire par la hausse du coût de l'électricité et du gaz..

**2.1.3 Sécurité et surveillance des immeubles (article 205 pour € 74.955)**

Ce virement de crédits est nécessaire pour faire face au coût plus élevé que prévu des prestations de gardiennage.

**2.1.4 Équipements informatiques (article 211 pour € 259.700)**

Ces crédits serviront à l'achat de l'équipement IT nécessaire pour le nouveau bâtiment Remorqueur, d'une part, et au paiement de l'indemnité de résiliation du contrat de location de l'ancien central téléphonique, remplacé par un système nettement moins coûteux, d'autre part.

**2.1.5 Premier équipement en mobilier (article 221 pour € 92.400)**

.../...

Ce virement de crédits servira à l'équipement en mobilier du bâtiment Remorqueur. En effet, une portion des crédits prévus sur le budget 2006 pour ce bâtiment a été affectée à l'achat de mobilier spécifique pour les réunions et conférences de grande ampleur.

## **2.2. Dépenses d'investissements anticipés pour le bâtiment Van Maerlant**

### **2.2.1 Aménagement des locaux (article 204 pour € 815.000)**

Ces crédits seront utilisés pour les travaux de parachèvement, l'installation des réseaux et la climatisation de l'informatique.

### **2.2.2 Équipements informatiques (article 211 pour € 342.000)**

Ces crédits serviront à l'achat et l'installation des équipements actifs ainsi qu'à l'équipement en PC d'une partie des bureaux et de l'espace-conseillers.

### **2.2.3 Installations techniques et matériel bureautique (article 220 pour € 219.123)**

Ces crédits financeront l'équipement technique des salles de réunion.

### **2.2.4 Premier équipement en mobilier (poste 2210 pour € 264.000)**

Des investissements en mobilier de bureau doivent être réalisés pour équiper le nouveau bâtiment.

**Il est à noter que les dépenses anticipées envisagées ci-dessus sont effectuées afin de compenser des coupes déjà opérées par le Conseil en première lecture du projet de budget 2006 pour un montant de € 1.965.120. La différence entre ce montant et le montant des virements demandés s'explique par le fait qu'une portion du montant des coupes ne nécessite pas de virement, des disponibilités existant déjà sur l'article supportant les dépenses anticipées.**

### **3. Les crédits disponibles**

L'exercice 2006 se caractérise par une divergence de grande ampleur entre les estimations qui avaient servi à l'établissement du budget 2006 et les réalisations.

Le processus de l'élargissement, impliquant l'entrée en fonction de nombreux fonctionnaires aux grades et situations familiales inconnues, la difficulté persistante de pourvoir les postes vacants et la difficulté accrue de l'estimation des crédits nécessaires au paiement des salaires suite à l'entrée en vigueur du nouveau statut des fonctionnaires ont entraîné une forte sous-consommation dans le chapitre 11 relatif aux traitements.

Dans le titre 2, une conjonction d'éléments a aussi eu pour effet une sous-consommation sur certains postes :

- Article 201 : Le nouveau contrat d'assurance est moins cher qu'estimé..
- Article 203 : Les nouveaux contrats omnium d'entretien des installations techniques et des ascenseurs ne seront conclus que fin 2006 ou début 2007, libérant ainsi une marge de sécurité.
- Les autres excédents de crédits ont pour origine, soit une surestimation de la consommation, soit l'application de tarifs plus avantageux dans de nouveaux contrats, soit encore la postposition de certaines dépenses.

### **3. Conclusions**

Le virement de crédits proposé pour l'anticipation de dépenses est nécessaire pour compenser les réductions opérées dans le budget 2007 par le Conseil.

Le virement de crédits prévu pour les travaux d'aménagement du bâtiment Van Maerlant est nécessaire pour pouvoir commander et commencer les travaux en vue de la mise en fonction du bâtiment début 2007.

Le virement de crédits "courant" se limite à de nouveaux besoins imprévus de faible montant.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'UNION EUROPÉENNE  
SECTION VI - COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN

<b>Proposition de virement de crédits de titre à titre: N° CESE-inf3</b>			
<b>Exercice 2006</b>			
<b>dépenses non obligatoires</b>			

			Euros	
			Débit	Crédit
<u>2.1.1</u>				
De l'article	110	Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs	4.000	
à l'article	200	Loyers et redevances emphytéotiques		4.000
<u>2.1.2</u>				
De l'article	110	Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs	60.000	
à l'article	202	Eau, gaz, électricité et chauffage		60.000
<u>2.1.3</u>				
De l'article	110	Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs	74.955	
à l'article	205	Sécurité et surveillance des immeubles		74.955
<u>2.1.4</u>				
De l'article	110	Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs	259.700	
à l'article	211	Équipements informatiques		259.700
<u>2.1.5</u>				
De l'article	110	Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs	92.400	
à l'article	221	Mobilier		92.400

<b><u>2.2.1</u></b>				
De l'article	110	Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs	304.743	
de l'article	201	Assurances	17.000	
de l'article	203	Nettoyage et entretien	360.000	
de l'article	208	Autres dépenses préliminaires à l'acquisition de biens immobiliers ou à la construction d'immeubles	6.037	
de l'article	223	Matériel de transport	23.200	
de l'article	225	Dépenses de documentation et de bibliothèque	7.200	
de l'article	230	Papeterie et fournitures de bureau	89.820	
de l'article	235	Autres dépenses de fonctionnement	7.000	
à l'article	204	Aménagement des locaux		815.000
<b><u>2.2.2</u></b>				
De l'article	110	Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs	342.000	
à l'article	211	Équipements informatiques		342.000
<b><u>2.2.3</u></b>				
De l'article	110	Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs	219.123	
à l'article	220	Installations techniques et matériel bureautique		219.123
<b><u>2.2.4</u></b>				
De l'article	110	Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs	264.000	
à l'article	221	Mobilier		264.000

**Proposition de virement de crédits de chapitre à chapitre:  
N° CESE-inf3-2006  
Situation des crédits le 28/09/2006**

<b>Chapitre Article</b>	<b>Crédits initiaux +/- virements</b>	<b>Engagements contractés</b>	<b>Paiements</b>	<b>Crédits disponibles pour engagements</b>	<b>Virements</b>	<b>Crédits disponibles après virements</b>
<b><u>Donneur</u></b>						
<b>110</b>	51.672.135	47.863.000	34.769.659	3.809.135	-1.620.921	2.189.214
<b>201</b>	133.200	115.976	115.757	17.223	- 17.000	223
<b>203</b>	2.820.000	2.064.434	1.387.220	755.566	- 360.000	395.566
<b>208</b>	12.000	5.963	5.963	6.037	- 6.037	0
<b>223</b>	95.300	61.246	40.162	34.054	- 23.200	10.854
<b>225</b>	189.200	141.450	41.248	47.750	- 7.200	40.550
<b>230</b>	360.964	264.750	127.663	96.214	- 89.820	6.394
<b>235</b>	268.000	242.679	141.093	25.321	- 7.000	18.321
<b><u>Receveur</u></b>						
<b>200</b>	9.840.000	9.836.485	9.813.389	23.096	4.000	27.096
<b>202</b>	766.200	762.200	231.280	530.920	60.000	590.920
<b>204</b>	470.000	307.670	1.592	162.330	815.000	977.330
<b>205</b>	2.195.073	2.062.327	2.012.563	132.746	74.955	207.701
<b>211</b>	1.766.731	1.567.797	777.352	198.934	259.700	458.634
<b>220</b>	1.457.761	1.419.189	526.483	38.573	219.123	257.696
<b>221</b>	189.600	143.488	130.734	46.112	264.000	310.112